



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 AVRIL 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	18	27		
		Dont procurations		
		9		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

L'an deux mille vingt-trois et le 11 avril, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : MM/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Noham BODARD, Marie-Claude RAQUIL, Vanessa BAPTE, Jean-Pierre LUGIERY, Laurie ABAUL, Patrice CHARLEBOIS, Jean-Luc MAVILLE, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : MM/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY-PUJAR, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, William PAULIN, Orietta MARTOT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Karine BAUDIN.

Procurations : MM/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Orietta MARTOT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jocelyne SABINE, Karine BAUDIN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Patrice CHARLEBOIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Absente: Mme Marinette TORPILLE.

Date de la convocation

05/04/2023

Date d'affichage

05/04/2023

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Mise en mission d'élus et prise en charge des frais afférents

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Nicole DUFEAL

MISE EN MISSION D'ELUS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 28 mars 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

11 MAI 2023

- Considérant qu'à partir de la fin du mois de mai 2023, se déroulent sur le territoire hexagonal plusieurs évènements pour lesquels la présence de la Ville de Schœlcher est programmée. A ce titre, une délégation d'élus et d'administratifs menée par Monsieur le Maire représentera la Ville de Schœlcher au cours de celles-ci ;
- Considérant que le 24 Mai 2023, Monsieur Luc CLÉMENTÉ, Maire de Schœlcher, est invité par l'Association des Villes Mairaines de la Marine nationale à participer à la cérémonie de remise du trophée du parrainage militaire, à Paris Hôtel des Invalides ;
- Considérant que du 26 au 28 Mai 2023, le Comité de Jumelage de Houilles organise le « Week-end international de Houilles » au cours duquel il reçoit des délégations en provenance de l'ensemble de ses villes-jumelles (Allemagne, Angleterre, Portugal). Sont, par ailleurs, prévues des manifestations dans le cadre des 25 ans de jumelage entre Houilles et la ville de Schœlcher ;
- Considérant que les 1^{er} et 2 juin 2023, l'Association des Petites Villes de France (APVF) organise à Millau (Occitanie) les 25^e assises des petites villes de France avec pour thème « Petites villes : bâtir des ponts pour demain ». Il s'agira de traiter et d'évaluer les principaux défis que doivent relever dans les prochaines années les petites villes tels que la transition écologique et énergétique, la désertification médicale, le défi de la mobilité et de l'accessibilité et enfin celui de la sobriété foncière. Monsieur Luc CLÉMENTÉ est membre du bureau de l'APVF ;
- Considérant que du 02 au 04 juin 2023, dans le cadre des relations de jumelage, la ville de Fessenheim célèbre son jumelage avec la ville de Schœlcher, à l'occasion de « La fête de l'Amitié ». La ville de Schœlcher est invitée à y participer ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver la prise en charge des frais afférents à la participation de la délégation aux évènements précités.**

✎ Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 11 MAI 2023

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFEAUX



Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

